Division de l'investissement et du stock de capital

Activités minières 1999
Supplément
Relevé annuel des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur du gîte, d'aménagement du complexe minier, d'immobilisations et de réparations

Date limite de réception:
Retournez le questionnaire avant le 15 mars 2000.

FORMULAIRE AM3

Confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check or call ☐

Pour information seulement

CORRIGER SI NÉCESSAIRE, L'INFORMATION PRÉ-IMPRIMÉE EN UTILISANT LES BOÎTES CORRESPONDANTES CI-DESSOUS

(écrire en majuscules ou dactylographier)

Activité - Lieu visé: _____

Raison sociale: _____

Nom commercial: _____

Nom de la personne à contacter par téléphone: _____

Numéro de téléphone: ( ) - Poste

Numéro de télécopieur: ( ) -

Personne à contacter par la poste: _____

Titre: _____

a/s de: _____

Adresse: _____

(ZIP) Code postal:

Type de propriété:
(Voir directive A, dans le Guide) _____

Veuillez déclarer les dépenses pour la période du **1er janvier au 31 décembre 1999.**

CONFIDENTIALITÉ

"La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise (institution ou personne) sans que celle-ci en ait donnée l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi".

LÉGALITÉ

Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19 de la Loi instituant le Ministère des Ressources Naturelles et la loi visant l'exploration minière et/ou la statistique de chaque province. Les résultats du relevé sont donc communiqués aux organismes suivants et l'utilisation des données est régie par ces lois.

RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

C. Reçu	Vérif.	Corr.	A.
☐	☐	☐	☐

CE RELEVÉ ANNUEL EST ENTREPRIS CONJOINTEMENT PAR STATISTIQUE CANADA ET LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX MENTIONNÉS CI-APRÈS.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
Government of New Brunswick Department of Natural Resources and Energy
Ontario Ministère du Développement du Nord et des Mines
Ministry of Northern Development and Mines
Province de Colombie-Britannique Ministère des Mines et des Ressources Pétrolifères
Ressources Naturelles Canada
Natural Resources Canada
Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles
NOVA SCOTIA Ressources Naturelles
Terre-Neuve Ministère des Mines
Newfoundland Department of Mines
Manitoba Industry, Trade and Mines

POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VEUILLEZ VOUS REPORTER AU GUIDE

1. ENTREPRISES EN PARTICIPATION *:
(Voir le Guide de déclaration, directives générales 2)

(a) Votre déclaration vise-t-elle une entreprise en participation?
1 ☐ Oui 2 ☐ Non

(b) Si oui, votre déclaration vise-t-elle l'ensemble de l'entreprise?
1 ☐ Oui 2 ☐ Non

(c) Donnez la liste des autres participants et leur degré de participation.

_____ _____ %
_____ _____ %
_____ _____ %

2. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE:

(a) L'entreprise a-t-elle changé de propriétaire en **1999?**
1 ☐ Oui 2 ☐ Non

(b) Si l'entreprise a été vendue en **1999**, indiquez le nom et l'adresse du propriétaire actuel
Nom: _____
Adresse: _____

(c) Si l'entreprise a été achetée en **1999,** indiquez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire
Nom: _____
Adresse: _____

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:
(a) Principal genre d'opération minière visée par la déclaration _____
(b) Lieu visé par la déclaration _____
(c) La raison sociale de l'entreprise _____

5-4600-345.2: 1999-11-10 SQC/SCT-475-60186

SECTION 1: DÉPENSES D'EXPLORATION, DE MISE EN VALEUR DU GÎTE ET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER 1999 (DÉPENSES COURANTES ET EN CAPITAL)

Indiquez tous les montants en dollars ($) canadiens

DÉPENSES D'EXPLORATION ET MISE EN VALEUR DU GÎTE - HORS D'UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain*	Locations à bail et autres dépenses foncières*	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine*	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu*	Totaux
(1)	$ (2)	$ (3)	$ (4)	$ (5)	$ (6)
1.1					
1.2 TOTAUX	125 **	126	127	128	129 **CASE A**

DÉPENSES D'EXPLORATION ET MISE EN VALEUR DU GÎTE - SUR UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain*	Locations à bail et autres dépenses foncières*	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine*	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu*	Totaux
(1)	$ (2)	$ (3)	$ (4)	$ (5)	$ (6)
1.3					134
					140
					146
1.4 TOTAUX	154 **	155	156	157	158 **CASE B**

AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain*	Locations à bail et autres dépenses foncières*	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine*	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu*	Totaux
(1)	$ (2)	$ (3)	$ (4)	$ (5)	$ (6)
1.5					163
					169
					175
1.6 TOTAUX	183 **	184	185	186	187 **CASE C**

SECTION 2: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS*

	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 1999			Dépenses non-capitalisées pour la réparation et l'entretien *	Aliénation/ vente d'immobilisations * (Coût d'immobilisations accumulées) *
	Immobilisations neuves Rénovation Réfection *	Achat d'immobilisations usagées au Canada *	Total des dépenses en immobilisations (colonnes 1 + 2)		
	$ (1)	$ (2)	$ (3)	$ (4)	$ (5)
2.1 Terrains et droits miniers*	100	XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX	861
2.2 Construction résidentielle*	101	102	XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXX	103
2.3 Construction non résidentielle* (inclure location à autrui)	104	105	106 **CASE D**	107	108
2.4 Machines et matériel* (inclure location à autrui)	109	110	111 **CASE E**	112	113

** Le total de la case D et de la case E doit égaler le total de la section D ligne 18.1.1 et la ligne 18.1.2 colonne 8 et la case 107 et la case 112 doit égaler la ligne 18.2.1 et la ligne 18.2.2 du formulaire EX4 de Ressources Naturelles Canada.

Pour information seulement

SECTION 4: CHANGEMENTS DES PLANS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS *

À partir des dépenses déclarées précédemment dans les Estimations provisoires pour **1999**	Construction non résidentielle Case D	Machines et matériel Case E
	Cochez la case appropriée	
4.1 Plans abandonnés (indéfiniment)	(701) ☐	(702) ☐
4.2 Plans reportés à une (des) année(s) ultérieure(s)	(705) ☐	(706) ☐
4.3 Réduction de l'envergure du (des) projet(s) planifié(s)	(709) ☐	(710) ☐
4.4 Augmentation de l'envergure du (des) projet(s) planifié(s)	(713) ☐	(714) ☐
4.5 Introduction d'un (de) projet(s) additionnel(s) dans les plans actuels	(717) ☐	(718) ☐
4.6 Projet(s) en avance par rapport au calendrier établi, ou terminé(s)	(721) ☐	(722) ☐
4.7 Projet(s) en retard par rapport au calendrier établi	(725) ☐	(726) ☐
4.8 Meilleure information ou procédures de déclarations révisées	(729) ☐	(730) ☐
4.9 Autre(s) _____	(733) ☐	(734) ☐

SECTION 5: UTILISATION DE LA CAPACITÉ

5.1 En **1999,** à quel pourcentage de la capacité, fonctionnait cette mine? . . . . . % 849

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de la compagnie en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipes, des congés etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utiliser un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de **1999.**

5.2 Si cette mine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en **1999,** quelle en était la principale raison? *(Cochez la case appropriée)*

insuffisance de commandes	(850) ☐	fermeture temporaire de la mine (rénovation, bris d'équipement, etc.)	(854) ☐
insuffisance de main d'oeuvre disponible	(851) ☐	démarrage d'une nouvelle installation	(855) ☐
manque de matières brutes ou de fournitures	(852) ☐	surplus de stocks en main de produits finis	(856) ☐
grève ou autre arrêt de travail	(853) ☐	autres raisons - veuillez préciser _____	(857) ☐

5.3 Si cette mine fonctionnait à plus de 100% de sa capacité en **1999,** quelle en était la principale raison? *(Cochez la case appropriée)*

demande accrue pour les produits	(858) ☐	autres raisons - veuillez préciser _____	(860) ☐
les stocks en main étaient insuffisants	(859) ☐		

Nom de la personne responsable de rapporter l'utilisation de la capacité *(si différent du nom au dessous) (écrire en majuscules ou dactylographier)*	Numéro de téléphone ___ ___ - ___ ___ ___

UTILISATION DES DONNÉES FOURNIES:

Les données recueillies par les enquêtes sur les immobilisations et les réparations paraissent dans les publications "Investissements privés et publics au Canada – no 61-205 au catalogue" et "Dépenses en immobilisations par type d'actif – no 61-223 au catalogue". Ces publications permettent à des analystes d'évaluer les emplois directs ou indirects (achat de matériaux et de services) que peuvent créer les dépenses engagées pour de nouvelles immobilisations ou l'entretien de celles qui existent (capacité de production), et ce, pour chaque année, branche d'activité, province et territoire. La présentation des totaux publiés protège la confidentialité des données conformément à la Loi sur la statistique.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS:

Afin d'éviter tout chevauchement d'enquêtes et de diminuer le fardeau de réponse, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements pour cette enquête:

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Statistique Canada adhère à l'entente en vertu de l'article 11 avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois de la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont les mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la loi sur la statistique fédérale;

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, avec le "Newfoundland Department of Mines and Energy", le "Prince Edward Island Department of the Provincial Treasury", le Ministère des Ressources Naturelles de la Nouvelle-Écosse, le "Nova Scotia Department of Finance", le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Nouveau-Brunswick, le "Ontario Ministry of Northern Development and Mines", le "Manitoba Industry, Trade and Mines", le "Saskatchewan Department of Energy and Mines" (voir plus bas), le "Budget Planning and Economics Division of the Alberta Treasury", le "British Columbia Ministry of Employment and Investment", le "Northwest Territories Bureau of Statistics", le "Nunavut Bureau of Statistics", le "Yukon Bureau of Statistics" et Ressources Naturelles Canada. Les ententes avec ces agences exigent qu'elles gardent toute information confidentielle et qu'elles s'en servent seulement à des fins statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec ces agences en signifiant le refus par écrit au statisticien en chef du Canada et en envoyant la lettre de refus et le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe de retour ci-inclus.

En conformité avec l'entente en vertu de l'article 12 avec le "Saskatchewan Department of Energy and Mines", Statistique Canada recueille l'information pour elle-même en vertu de la *Loi sur la statistique* et pour le "Saskatchewan Department of Energy and Mines" conformément à "*The Mineral Resources Act* (Saskatchewan)". En ce cas, les répondants ne peuvent refuser de partager leur information puisque la partie à l'entente est autorisée par la loi à exiger les répondants à fournir l'information.

Nom de la personne responsable de la déclaration (*écrire en majuscules ou dactylographier)*	Poste officiel	Date de la déclaration jour / mois / année
Adresse (*si elle est différente de l'adresse postale)*		Numéro de téléphone ___ ___ - ___ ___ ___

Pour renseignement seulement

COMMENTAIRES

Pour information seulement

MERCI POUR LES RENSEIGNEMENTS